

SEANCE DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars, à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Christine DUBOIS – Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	Mesdames	CHEMIT Dominique GAUTIER Hélène PIAT Sylvie
	Messieurs	ADAMO Jacques CEPEDA Christophe de l'ESTANG du RUSQUEC Guillaume FORTIN Jean-Luc
<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>	Madame	MAUDENS Karine (pouvoir à CHEMIT Dominique)
	Monsieur	de la BRETONNIERE Laurent (pouvoir à DUBOIS Christine)

Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Jacques ADAMO

Préalablement au conseil Madame Hélène GAUTIER souhaite rajouter qu'elle n'a pas signé le compte rendu du conseil du 15 décembre 2017 car il manquait des informations.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 FEVRIER 2018

Le compte rendu de la séance du 08 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2017

a) Compte de Gestion du Trésorier

Le Maire rapporte chapitre par chapitre en section de FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT les dépenses et recettes du compte de gestion 2017.

Les résultats de l'exercice 2017 apparaissent de façon identique au compte administratif et de gestion suivant détail ci-après :

Résultat de clôture 2017

	Investissement	Fonctionnement
Résultat 2016	- 108 621.64 €	103 715.53 €
Affectation Invest.	0 €	103 715.53 €
Résultat 2017	94 520.44 €	46 899.19 €
Résultat total 2017	- 14 101.20 €	+ 46 899.19 €

Section Investissement	Déficit	- 14 101.20 €
Section Fonctionnement	Excédent	+ 46 899.19 €
		oooooooooooooooooooo
	EXCEDENT	+ 32 797.99 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du trésorier d'Etampes Collectivités dont détail ci-dessus.

b) Compte Administratif de la commune

Conformément à la loi, Le Maire sort de la salle et donne la présidence du conseil à Madame Dominique CHEMIT, Adjointe au Maire afin de mettre au vote le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PRÉVUE	RÉALISÉ
Recettes	306 321.35 €	310 501.82 €
Dépenses	306 321.35 €	263 602.63 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		46 899.19 €
	Report 2017	- €
Résultat à affecter 2018		46 899.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PRÉVUE	RÉALISÉ
Recettes	155 547.58 €	139 523.61 €
Dépenses	155 547.58 €	45 003.17 €
<i>Résultat d'investissement</i>		94 520.44 €
	Report 2017	- 108 621.64€
Besoin de financement investissement	-	14 101.20
RÉSULTAT GLOBAL (Excédent)		32 797,99 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à 09 voix pour (1 non-participation au vote de Christine DUBOIS) le Compte Administratif 2017 de la commune.

Le Maire rentre et reprend la présidence du conseil.

3. AFFECTATION DU RESULTAT AU 1068

Après l'approbation du Compte Administratif 2017, il est proposé d'affecter sur le compte 1068 au budget 2018, la somme de 46 899.19 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 46 899.19 € au compte 1068.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS POUR L'ANNEE 2018

Le Maire propose de maintenir les taux d'impositions pour l'année 2018.

Les taux et les produits des impositions directes sont les suivants :

- Taxe d'habitation 7.61 % 29 664.00 €
- Taxe foncière 9.30 % 94 418.00 €
- Taxe foncière (non bâti) 33.34 % 7 068.00 €

Produit fiscal attendu : **132 150.00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2018.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Le maire présente en détail le budget primitif 2018. Les résultats sont les suivants :

• Dépenses de fonctionnement	318 707.67 €
Virement à la section investissement	15 000.00 €
Total dépenses de fonctionnement	333 707.67 €
• Recettes de fonctionnement	300 909.68 €
Excédents reportés 2017	32 797.99 €
Total recettes de fonctionnement	333 707.67 €
• Dépenses d'investissement	68 482.99 €
Déficit 2017	14 101.20 €
Total dépenses d'investissement	82 584.19 €
• Recettes d'investissement	67 584.19 €
Virement de la section de fonctionnement	15 000.00 €
Total recettes d'investissement	82 584.19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter chacun des chapitres et sections, ainsi que le budget dans sa globalité

6. REPARTITION DES SUBVENTIONS

Madame le Maire précise que différents adjoints sont membres des bureaux directeurs des associations*.

* CVEM : Karine MAUDENS
Enfants de Mérimanjaka : Jean-Luc FORTIN

A ce titre ils ne pourront participer aux votes des subventions afférentes à leurs associations.

Les subventions et dotations affectées au compte 6574 sont les suivantes :

- CVEM (Centre de Voltige Equestre) 500 € - 09 votes Pour
- Enfants de Mérimanjaka 500 € - 09 votes Pour

Il est décidé également de faire un don :

- Don pour l'institut Marie-Curie 50 € - 10 votes Pour

Répartitions acceptées

7. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la proposition de modification de la compétence de la Communauté,
 Vu la délibération n° 89/2017 du Conseil Communautaire en date du 12 octobre 2017,
 APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal,
 APPROUVE à l'unanimité les modifications statutaires portant :

- sur la compétence optionnelle retenue « Gestion de l'eau potable »
- à l'article 21 portant sur les fonctions de receveur de la Communauté
- sur la suppression de la définition de l'intérêt communautaire pour la politique locale du commerce

telles que portées dans les statuts ci-annexés

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FORTIN, 1^{er} Adjoint précise qu'à la fin du mandat (mars 2020), la commune aura un taux d'endettement proche de zéro dû à une gestion rigoureuse.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 11.